

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

Délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 0

Votants : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal :

18 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt quatre avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Stanislas BOUCHET, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Jean-Marie LEYGONIE, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Christian PETRINI et Florence RIUS.

Absents : Caroline BENOIT-GONIN, Olivier CHAMBE, Sylvie DESBOURDELLES et Vincent LABOURIER.

2023-18 Délibération relative au vote des tarifs relatifs aux encarts publicitaires

Rapporteur : Frédérique MOULIGNEAU

La commune a fait le choix d'assumer elle-même la vente d'espaces publicitaires dans ses parutions municipales (bulletin municipal, Fleurieux Flash, plans, ...).

Des prix avaient été fixés pour ces espaces publicitaires proposés aux professionnels fleurinois et extérieurs.

Le format « pleine page » a été ajouté (18,5 x 26).

Les tarifs suivants sont ainsi proposés :

Format	Type de format	Professionnels fleurinois	Professionnels extérieurs
9 x 3	Seizième de page	55 €	75 €
9 x 6,5	Huitième de page	105 €	145 €
9 x 13,5 ou 18,5 x 6,5	Quart de page	130 €	165 €
18,5 x 13	Demi-page	160 €	205 €
18,5 x 26	Pleine page	200 €	245 €

VU le Code Général des Collectivités,

CONSIDERANT la grille des tarifs des encarts municipaux établie à compter du 1er mars 2022 par délibération n°2022-10 du 28 février 2022 et les modifications proposées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** les tarifs des encarts publicitaires à compter du 1^{er} mai 2023 tels que proposés dans le tableau ci-dessus.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Evelyne GIRARDON

